

CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT

FFB – COMITÉ DE L'ADOUR

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Bridge est chargée de l'organisation, la promotion, le développement et le contrôle de la pratique du bridge fédéral sur le territoire national.

Les Comités régionaux, en tant qu'organismes déconcentrés de la FFB, représentent la Fédération dans leurs territoires respectifs, mettant en œuvre la politique de développement définie par la FFB.

Dans ce cadre et en application du principe de subsidiarité défini dans la Charte fédérale de développement, chaque Comité régional définit librement et explicitement sa politique de développement. Par principe et sans préjuger d'aides ou de subventions, il finance les actions de portée régionale et décide de celles qui vont au-delà du socle d'actions communes.

Le respect de la politique de développement fédérale et l'adoption libre et explicite de politiques régionales alignées sont essentiels pour maintenir l'unité et l'efficacité de l'action fédérale sur tout le territoire national.

La présente convention a pour objet de formaliser la politique de développement du Comité régional. Elle fixe en particulier ses objectifs chiffrés, les actions qu'il mènera en propre sur la saison et celles qu'il coordonnera sur son territoire. Elle définit également l'aide fédérale au financement de certaines actions mises en place et le reporting effectué.

ARTICLE 1 – POLITIQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Notre objectif est de créer chaque saison au minimum 10% de licences gratuites junior, adulte ou senior, et de faire baisser chaque saison l'âge de ces nouveaux licenciés.

Pour y parvenir, la politique fédérale de développement pour la période 2024-2028 est structurée autour de quatre axes. Conformément à la Charte de développement, chaque acteur (FFB, comité, club) coordonne les actions de ses entités et en met en œuvre en propre les actions utiles sur l'ensemble de son territoire.

Organisation en réseau et ouverture

Notre objectif est de créer des réseaux fonctionnels efficaces et interconnectés entre le FFB, les comités et les clubs. Nous établissons au niveau national et faisons vivre à tous les échelons, dont le comité, des partenariats actifs avec les mairies et des projets académiques avec les rectorats. La valorisation de l'image du bridge, en le présentant comme un jeu intelligent plutôt que complexe, est également essentielle, tout en mettant en avant les jeunes, la technologie et les bienfaits pour la santé.

Formation et reconnaissance des acteurs

La formation et la reconnaissance des acteurs du bridge, dont les élus, sont des éléments clés pour préparer notre avenir. La FFB s'engage dans la création de ces formations initiales et continues, et à œuvrer pour la reconnaissance des bénévoles. Le comité communique et met en œuvre ces formations. Il met en place une reconnaissance régionale des différents acteurs du bridge.

Refondation de l'initiation

Le programme d'initiation devra être adapté pour être plus ludique, numérique, et intégré à la vie du club. Une initiation numérique fédérale sera mise en place pour permettre une formation continue, même pour ceux éloignés des clubs présentiels. Les comités joueront un rôle central pour faire utiliser cette formation lorsqu'elle est nécessaire, inciter les joueurs en ligne à rejoindre un bridge présentiel convivial.

Modernisation de la pratique

L'amélioration du service en club et l'accueil des nouvelles formes de pratique, sont essentiels. Les clubs devront offrir un environnement physique et une communication numérique attractifs. L'utilisation de données disponibles pour aider au pilotage intelligent permettront un suivi précis et une amélioration continue des performances des clubs.

ARTICLE 2 – POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Mobiliser les délégués de Club pour accélérer le recrutement au sein de leur club et aide de tous les acteurs du Comité en ce sens.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS CHIFFRÉS DU COMITÉ

Les abréviations utilisées sont : P – Primaire, Sc – Scolaire, C – Cadet, J – Junior, A – Adulte, S – Senior. Sauf mention contraire, il est fait référence aux chiffres hors licenciés numériques.

	Valeur en fin de saison dernière	Objectif en fin de saison courante
Pourcentage de nouveaux licenciés J/A/S	7,90%	10%
Âge moyen des nouveaux licenciés J/A/S	70 ans	68ans
Nombre de licenciés scolaires et cadets	76	80
Nombre total de licenciés	2037	2200
Nombre Clubs	24	24

Tableau des Clubs du Comité

	Président	DDC	Cours initiation	Moniteurs actifs
BC Pau Pyrénées	V. POLI	F.MORILLON	OUI	9
BC Dax	C. GABOURIAUD	N. BLANCHARD	OUI	4
BC Tarbes	P. HURAND	C. HURAND	OUI	3
BC Bayonne	J.P. HARISMENDY	J.P. HARISMENDY	OUI	2
BC Montois	I. RONDEL	C.RASSAT	OUI	3
BC Lannemezan	A.LEMARRE	A.LEMARRE	NON	0
BC Orthez	J.P. ALPHONSE	J.P. ALPHONSE	OUI	1
BC Aire sur Adour	M. LAFFONT	M. LAFFONT	OUI	3
BC Oloron	J.M. BRUGIDOU	T. CAPDEVIELLE	OUI	2
BC Biarritz	N. BARBAROU	N. BARBAROU	NON	0
BC Hossegor	J. PERE	A. MICHOT	OUI	3
BC Biarritz C.B	N.DE STOECKLIN	F. LEJUSTE	OUI	1
BC Lourdes	J. BRENAC	A. BERGUGNAT	OUI	2
BC Eauze	M. LAMORT	M. LAMORT	NON	0
BC Vieux Boucau	C. RIBES	C. RIBES	NON	0
BC Nay	J. COLIN	B. EUGENIE	OUI	3
BC Montardon	H. DUFFAU	H. DUFFAU	OUI	2
BC Amikuze	C. GENAUD	C. GIRARD	OUI	1
BC Lescar	J.P. LATAPIE	J.P. LATAPIE	OUI	4
BC Val d'Adour	J.M.DUBERTRAND	J.M.DUBERTRAND	OUI	0
BC Bagnères	F.MALATY	A. DAVID	OUI	0
BC As de Luz	F. CLAVE	F. CLAVE	OUI	3
BC Marensin	P. LAVIGNE	E. CHENE	OUI	3
BC Mirandais	G. FORMENT	G. FORMENT	OUI	2

ARTICLE 4 – ACTIONS RECRUTEMENT

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Coordination de la participation des Clubs aux actions de recrutement
 - Publication sur le groupe WhatsApp des actions des Clubs
 - Recenser le nombre de recrues dans chaque Club
 - Inciter à l'accueil rapides des nouvelles recrues et à la mise en place d'action en leur faveur :
 - Pot d'accueil pour les nouveaux membres
 - Premier tournoi au Club gratuit
 - Mise en place de parrainages, d'aides à trouver des partenaires, des équipes
 - Cours d'initiation pour les débutants, de remise à niveau ...
 - Inciter à la relance des anciens membres du Club, des anciens licenciés .
 - Recruter, avec l'accord des Inspections Académiques concernées, les membres de l'Education Nationale :
 - Cours gratuits à des horaires adaptés
 - Intervention dans les établissements scolaires pour faire découvrir le bridge aux enseignants, aux élèves.

ARTICLE 5 – INITIATION ET INTÉGRATION DES DÉBUTANTS

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Mise en place de cours d'initiation dans chaque Club :
 - Formation de moniteurs et initiateurs
 - Mutualisation des moniteurs pour couvrir l'enseignement à tous les débutants du Comité ;
 - Proposer éventuellement les cours en ligne pour les personnes ne pouvant se déplacer.
 - Mise en place d'un parrainage dans les Clubs dépourvus de moniteurs.
- Suivi de la création des licences dans les Clubs et suivi du renouvellement des licences d'accueil.
- Inciter à la prise de la licence dès le 1^{er} trimestre de cours.
- Aider les Clubs à organiser les CFEB et les SDE de manière à ce que tous les élèves du Comité qui le souhaitent puissent y participer :
 - Liste des Clubs organisateurs
 - Aide à l'organisation (possible dès une table) pour les Clubs qui le souhaitent.
 - Réutilisation des jeux fléchés et des livrets de donnes par les élèves, en parties libres, par les enseignants dans leurs cours.
- Réunion annuelle des enseignants organisée par l'APR pour aider à la mise en place de toutes les actions auprès des élèves.
- Organisation décentralisée des Challenges /2

ARTICLE 6 – CONVIVIALITÉ

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Reconnaissance envers les bénévoles par l'attribution de médailles du Comité.
- Soirées conviviales à l'issue des AG et des Conseils Régionaux
- Mise en place d'un tournoi réservé à tous les joueurs novices du Comité, soit lors de la fête du Comité, soit à une date spécifique. Inviter les enseignants à accompagner leurs élèves lors de cette manifestation.
- Respect des règles de convivialité rappelé à tous les débuts de compétitions.
- Inciter les Clubs à organiser une ou deux fois par semaine, des parties libres dans le Club pour permettre aux élèves de se retrouver et jouer entre eux. Les jeux fléchés et livrets du CFEB peuvent être utilisés ainsi que le matériel FFB adapté.

ARTICLE 7 – ANIMATION DU RÉSEAU DÉVELOPPEMENT

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Un Délégué Développement Comité est nommé par le bureau. Il participe activement à toutes les réunions des instances du Comité.
- Une Commission autour du DDComité va être mise en place.
- Une réunion annuelle en présentiel des DDClubs sera mise en place.
- Des réunions en visio conférence seront mises en place suite aux réunions nationales des DDComités.
- Avoir pour chaque club un délégué développement distinct du Président du Club.
- Debreefing des actions de recrutement de la rentrée avec tous les Clubs.

ARTICLE 8 – FORMATION DES ACTEURS MÉTIER DU COMITÉ

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Une formation moniteurs et une formation arbitres sont organisées en alternance, une année sur deux.
- Le Comité participe activement aux recrutements des candidats : informations aux Clubs, affiches, information sur le site du Comité.
- Une formation des DDClubs sera mise en place par la commission développement lors de la réunion annuelle.

ARTICLE 9 – JEUNESSE

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Promotion et envoi du lien Battle Bridge à tous les jeunes du Comité.
- Inciter les Cadets du Comité à participer au Festival Cadets de Biarritz.
- Participation des jeunes aux épreuves fédérales.
- Prise de contact avec les jeunes partis en Université ou en Grande Ecole pour les inciter à promouvoir le bridge dans leur structure et leur proposer de créer des cours avec l'aide de la FFB (rémunération des jeunes enseignants).
- Proposer aux Clubs de mettre en place des stages juniors ouverts aux jeunes de 8 à 18 ans durant les vacances scolaires.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Création d'une signalétique visible à l'extérieur des locaux, panneau indicateur à la sortie de l'autoroute.
- Mise en place d'une zone d'affichage dédiée au développement au sein du Comité.
- Relais réguliers des informations fédérales par le biais du site du Comité et le groupe WhatsApp développement.
- Prises de contact pour participer à une radio locale.
- Rappel régulier des avantages liés à la licence par le biais du site et l'affichage au Comité du lien pour trouver ces avantages sur le site de la FFB.

ARTICLE 11 – ACTIONS NUMÉRIQUES

Le Comité mettra en place les actions suivantes :

- Incitation et suivi de la création de sites pour les Clubs dans le cadre du partenariat entre la FFB et Sportsrégions.
- Animation du groupe WhatsApp dédié au développement : partage des informations du groupe National, informations Comité, présentation des actions réalisées par les Clubs du Comité)
- Incitation et suivi de la participation aux festivals Jeunesse Funbridge.

ARTICLE 12 – AIDE FÉDÉRALE À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU COMITÉ

La FFB accorde une subvention aux actions mises en place par le Comité dans le cadre de sa politique régionale de développement qui sont décrites dans les articles 4 à 11 de la présente convention.

L'assiette des dépenses éligibles à cette subvention et son calcul sont décrits en annexe 2. Son octroi est conditionné en particulier au respect des dispositions de l'article 13.

ARTICLE 13 – REPORTING

Le Délégué Développement du Comité et le collaborateur FFB en charge de l'animation du réseau développement feront un point oral au maximum tous les 45 jours, entre les mois de septembre et juin, sur la mise en œuvre de ces différentes actions, et sur les indicateurs chiffrés du Comité.

Le Comité communiquera à la FFB par voie dématérialisée avant le 30 septembre suivant la fin de la saison :

- un compte-rendu écrit des actions et résultats obtenus sur la saison
- les justificatifs indiquant pour chacun l'action liée. Ces justificatifs concerneront l'ensemble des sommes engagées en propre par le comité et non seulement ceux liés au montant de l'aide demandée.



ARTICLE 14 – DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Cette convention est établie pour la saison en cours à date, sans tacite reconduction.

Tout amendement à cette convention doit être approuvé par les deux parties en accord avec les procédures de modification des politiques internes.

Fait le 30/09/24 à Sarpourenx

Pour la FFB :

Pour le Comité de l'Adour :

Nom

Nom

Titre

Titre

ANNEXE 1 – INDICATEURS

INDICATEURS OBLIGATOIRES

Pourcentage de nouveaux licenciés J/A/S

Nombre de nouveaux licenciés juniors, adultes et seniors (licences gratuites) hors e-licenciés sur le Comité par rapport au nombre de licenciés juniors, adultes et seniors hors e-licenciés sur le Comité au 30 juin précédent.

Âge moyen des nouveaux licenciés J/A/S

Âge moyen des nouveaux licenciés juniors, adultes et seniors (licences gratuites) hors e-licenciés sur le Comité.

INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES

Voici une liste non limitative d'indicateurs supplémentaires pouvant être mis en place par le Comité :

- Nombre de nouveaux licenciés scolaires et cadets
- Nombre total de licenciés
 - Nombre de clubs
 - Nombre de moniteurs formés
 - Nombre de moniteurs actifs
 - Nombre d'arbitres de club formés
 - Nombre d'arbitres de comité formés
 - Nombre d'arbitres fédéraux formés
 - Nombre de Délégués Développement Club

ANNEXE 2 – SUBVENTION FÉDÉRALE

ASSIETTE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses éligibles sont celles engagées en propre par le Comité sur présentation de justificatifs. En particulier :

- Les salaires versés par le Comité ne sont pas éligibles, à moins d'un contrat de travail à transmettre, spécifiant une mission dédiée au développement, au temps défini. Les frais de déplacement de participants aux manifestations (joueurs, élèves, prospects) ne sont pas éligibles. Les frais liés à une action de développement non décrite dans la présente Convention ne sont pas éligibles, à moins d'un avis écrit positif de la FFB préalable à cette action.
- Les prestations de service, les frais de déplacement des encadrants (recruteurs, enseignants...) et le matériel (immobilisé ou consommable) dédiés aux actions de développement décrites dans cette convention sont éligibles.

En cas de doute sur l'éligibilité d'une dépense, il est conseillé au Comité de demander un avis écrit à transmettre à la Direction Générale de la FFB. En cas de litige, la FFB est décisionnaire sur l'éligibilité d'une dépense.

PLAFOND DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE

5 000 € + 3 000 € x C, où C est un coefficient qui varie de -1 à 1 en fonction du nombre de licenciés du comité. Ce plafond est donc compris entre 2 000€ et 8 000€ en fonction de la taille du comité.

Plus précisément, $C = (2c - C_{\min} - C_{\max}) / (C_{\max} - C_{\min})$ avec :

- C_{\min} : nombre de licenciés du plus petit comité
- C_{\max} : nombre de licenciés du plus gros comité
- c : nombre de licenciés du comité

Ces valeurs sont calculées au 30 juin de la dernière saison.

CALCUL DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE

La subvention fédérale s'élève à 50% des dépenses éligibles, jusqu'à concurrence du plafond.

ANNEXE 3 – BOÎTE À IDÉES

Voici une liste non limitative d'actions pouvant être mises en place par le Comité.



ACTIONS RECRUTEMENT

- Présence en propre aux manifestations propices au recrutement régional (salons, foires internationales...)
- Coordination de la participation de Clubs aux manifestations propices au recrutement (forum des
- Organisation de journées découverte
- Coordination et suivi de la participation des Clubs à la campagne de
- Incitation et suivi à la création de manifestations de recrutement « hors les murs des clubs »
- Relance ou incitation à la relance par les Clubs des anciens licenciés
- Campagne de recrutement de membres de l'Education nationale s'appuyant sur partenariat national de la FFB avec Preau

INITIATION ET INTÉGRATION DES DÉBUTANTS

- Tenue des cours régionaux présentiels d'initiation (horaires actifs)
- Création de cours d'initiation dans les
- Mutualisation d'enseignants pour créer un cours
- Incitation et suivi à la création de licences par les Clubs
- Incitation régulière à la prise de licence immédiate
- Suivi des abandons en première année par Club
- Réunions annuelles des enseignants par
- Nombre d'échanges individuels de l'APR avec les enseignants
- Suivi du respect par les enseignants des programmes fédéraux d'initiation
- Coordination (suivi et relance) de l'organisation par les Clubs du CFEB
- Suivi et incitation à l'organisation par les Clubs du SDE
- Organisation décentralisée de l'Espérance

CONVIVIALITÉ

- Reconnaissance envers les bénévoles
- Aménagement au Comité d'une zone de convivialité (fauteuil, tables, bibliothèque, écran
- Cocktail et récompenses aux clubs lors de l'AG ou du CR (en particulier pour de bons résultats en matière de recrutement)
- Tournoi présentiel d'accueil des joueurs novices
- Organisation d'un tournoi présentiel pour les licenciés numériques
- Développement d'offres pour publics spécifiques (handicap, HPI...)
- Incitation et suivi d'insertion des bridgeurs numériques dans les clubs proches
- Incitation explicite durant les compétitions au respect des règles de convivialité (rappel par l'arbitre, affichage dans les salles de jeu...)
- Communication au bar du Comité pour offrir une consommation aux débutants qui jouent pour la première fois dans les locaux
- Mise en place d'une bourse aux partenaires pour les compétitions et les tournois régionaux
- Organisation de tournois spéciaux au comité (dotés, à thème...)
- Organisation de simultanés régionaux présentiels dans les clubs
- Organisation de parties libres
- Organisation de voyages

ANIMATION DU RÉSEAU DÉVELOPPEMENT

- Désignation d'un Délégué Développement
- Recrutement d'un Chargé de développement
- Invitation systématique du Délégué Développement aux réunions des instances pour
- Création d'une Commission autour du Délégué
- Incitation et suivi pour la désignation des Délégués Développement
- Réunions annuelles des Délégués Développement Club
- Incitation, coordination et suivi de l'opération Bridgez-vous bien avec les

FORMATION DES ACTEURS MÉTIER DU COMITÉ

- Organisation d'une campagne régionale de recrutement de candidats moniteurs et
- Organisation de formations pour les élus (présidents, trésoriers...) dédiées en particulier au développement (site FFB, réseaux sociaux, technique de recrutement...)
- Organisation du monitorat
- Organisation des formations d'arbitres
- Formation des Délégués Développement Club

JEUNESSE

- Organisation d'une Finale Départementale Petit Bridge
- Promotion de Battle
- Participation au festival cadet de
- Création d'un QJB
- Création de cours donnés dans les universités/grandes écoles par des étudiants
- Création d'autres manifestations

COMMUNICATION

- Création d'une signalétique visible à l'extérieur des
- Création et animation d'une zone d'affichage à l'intérieur des
- Publication et diffusion un journal d'informations régionales
- Relais réguliers des informations fédérales et communication à la FFB des relatives au bridge
- Mise en avant régulière des meilleurs joueurs du Comité (résultats, jolis coups mais aussi interviews plus personnelles)
- Entretien de liens réguliers avec des journalistes de médias régionaux
- Entretien de liens réguliers avec les pouvoirs publics (Mairie, Conseil régional...)
- Participation à une émission TV locale
- Participation à une émission radio locale
- Publication d'articles dans les journaux locaux
- Rappel régulier des avantages liés à la
- Enquête auprès des clubs et des licenciés
- Recherche de sponsors régionaux

ACTIONS NUMÉRIQUES

- Désignation d'un Délégué Numérique Comité
- Recrutement d'un Community manager
- Incitation et suivi de la création de sites aux normes actuelles pour les Clubs dans le cadre du partenariat de la FFB avec Sportsregions
- Tenue des cours régionaux numériques d'initiation aux horaires suivants (horaires actifs)
- Incitation régulière des Clubs à réorienter les prospects à rejoindre des cours d'initiation régionaux ou fédéraux en ligne, lorsqu'ils ne peuvent pas être accueillis en cours d'année par le Club
- Organisation de tournois numériques (horaires actifs en particulier)
- Incitation et suivi à l'autorisation du renouvellement en ligne de la licence par les Clubs
- Incitation et suivi pour la création de tournois numériques par les Clubs (horaires actifs en particulier)
- Création et animation d'un groupe WhatsApp dédié au développement (partage des informations du groupe national, des informations du
- Incitation et suivi de la participation aux festivals jeunesse FFB
- Incitation et suivi de la participation aux festivals jeunesse FFB Realbridge
- Mise en place et animation de page Facebook
- Tenue d'un site du Comité responsive (visuels et informations)
- Inscription et utilisation d'Infocale par le Comité et ses Clubs
- Obtention et utilisation des Google Grants pour les associations (\$100.000 annuels offerts pour la publicité des associations)
- Incitation et suivi pour la création par les Clubs de publicités numériques (Google, Facebook...)